



Association piétons & cyclistes  
velobuc@free.fr <http://velobuc.free.fr>

## Invitation Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

Lundi 12 mars 2018 à 20h30

Théâtre des Arcades de Buc, Place de la République  
Salle Jean Monnet, 78530 Buc  
(Parking auto et vélo à disposition)

**20 h - Inscriptions et réadhésions**

**20 h 30 début de l'AG**

**Ordre du jour**

- Rapport moral et rapport d'activité 2017 et approbation des rapports
- Rapport financier et approbation des comptes
- Budget prévisionnel 2018
- Election du CA

**Points particuliers soumis au vote pour validation**

- Modifications des statuts et du nom de l'association, du siège social, vote (voir feuille suivante).

**Le pot de l'amitié** clôturera la soirée.

Pour le bon fonctionnement de notre association, merci de nous envoyer ou de déposer votre pouvoir si vous ne pouvez pas être présent. Avec votre cotisation, le cas échéant. Un grand merci !

Toute l'équipe de VeloBuc et de ses antennes

---

### POUVOIR pour l'AGO 2018 de VeloBuc et ses antennes

A adresser avant le 12 mars 2018 à VeloBuc, 2 Ter avenue Jean Casale, 78530 BUC

Je soussigné(e) Mme/M. .... donne pouvoir à

Mme / M. ....

afin de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association **VeloBuc et antennes** pour délibérer et prendre part au vote **le lundi 12 mars 2018** sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à....., le.....

<b>Signature du mandant donnant pouvoir, précédée par "bon pour pouvoir"</b>	
--	--

## Acte de candidature au conseil d'administration

A adresser avant le 12 mars 2018 à VeloBuc, 2 Ter avenue Jean Casale, 78530 BUC

Je soussigné(e) : ..... Adresse : .....

Déclare faire acte de candidature au conseil d'administration.

Je souhaite participer aux actions de l'association dans les domaines suivants :

Communication  Relation avec les élus  Cheminement piétons et cyclables (prospect)

Parkings vélos  Signalisation  Dossier de rue  Autre  préciser : .....

Date : ..... Signature : .....

----- **découper ici**

### Modification des statuts de VeloBuc et changement d'appellation.

VeloBuc, créée initialement en 2005 pour améliorer les cheminements piétons et cyclistes à Buc et en promouvoir les bons usages, a rapidement rayonné sur les villes avoisinantes et donné naissance à des antennes : VeloToussus, VeloLoges, VeloChateaufort, VeloVersailles.

Dans le même temps 19 communes se sont regroupées au sein d'une communauté d'agglomération dénommée Versailles Grand Parc dont l'acronyme courant est VGP.

VeloBuc ayant comme interlocuteurs institutionnels à la fois VGP, les élus du département, et ceux de la région, doit changer de nom pour assurer une meilleure lisibilité de son action, un meilleur positionnement et une indépendance de territoire. Le nouveau nom proposé par le CA est :

### VeloVGP

Cette appellation, après plusieurs délibérations, est apparue comme offrant une meilleure lisibilité sur son périmètre général d'intervention, principalement VGP. L'absence de nom explicite de commune dans l'appellation garantit une indépendance de rattachement de l'association. C'est un gage d'impartialité et d'équité dans le service rendu sur tout le territoire d'intervention.

Les antennes existantes, telles que le rappellent les statuts actualisés, ont vocation à privilégier les actions de l'association au plus près du terrain d'une commune avec l'aide des adhérents habitant cette commune. C'est un gage de légitimité et d'efficacité vis-à-vis de nos interlocuteurs institutionnels.

Les modalités de création d'une antenne sont régies par les statuts :

- Une commune est identifiée comme terrain d'intervention dans le périmètre des actions de l'association.
- Un délégué accepte d'animer l'antenne avec les adhérents de cette commune.
- Le nom de l'antenne est Velo<Nom\_de\_Commune>
- L'antenne est rattachée administrativement (responsabilité civile, trésorerie, actions) à l'association et s'engage à respecter l'esprit de l'association.
- Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'acteur (délégués ou adhérents) au sein d'une commune de VGP alors une antenne existante peut prendre cette commune en charge.

Ces antennes, par ordre alphabétique, sont actuellement les suivantes

- VeloBuc
- VeloChateaufort
- VeloLoges
- VeloToussus
- VeloVersailles

### Changement de siège social

Le siège social sera également déplacé au domicile de la Trésorière pour faciliter toutes les démarches.  
2 ter avenue Jean Casale 78530 BUC

Merci par avance de bien vouloir prendre connaissance de ces informations pour nous aider dans cette mutation visant à améliorer notre efficacité collective en venant voter le jour de l'assemblée générale.